la cgt Rhône

POUR LE PROGRÈS SOCIAL

Ensemble dans l'action le 9 avril !

L'annonce de chiffres record du chômage et l'hémorragie des emplois industriels vont continuer de plonger des millions de salariés dans la précarité et l'incertitude, mettant en première ligne les jeunes, les femmes et les seniors.

Alors que la période de crise appelle des mesures de protection des droits des salariés et une réorientation de la stratégie des entreprises en faveur de l'emploi et des salaires, les dispositions contenues dans l'ANI du 11 janvier 2013 vont aggraver la situation déjà créée, en offrant encore plus de flexibilité aux employeurs.

Pour la CGT, le changement de cap en matière de politique d'emploi et de garanties sociales pour les salariés est d'une absolue nécessité.

C'est pourquoi, après la forte mobilisation du 5 mars qui a réuni 200 000 manifestants dans 175 cortèges et rassemblements, **la CGT appelle l'ensemble des salariés du privé comme du secteur public, des retraités et des privés d'emploi, à une nouvelle journée de grève et de manifestation le mardi 9 avril 2013** pour empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'ANI du 11 janvier. La parole de la CGT, portée dans l'opinion publique et auprès des parlementaires, perturbe déjà la stratégie du MEDEF.

La CGT a décidé de tout mettre en œuvre pour continuer d'informer, et débattre le plus largement possible d'ici le 9 avril avec tous les salariés du contenu de l'accord et de ses propositions alternatives en faveur d'une sécurité sociale professionnelle. La CGT et ses militants vont poursuivre les rencontres avec les parlementaires dans les tous prochains jours afin de leur démontrer la nocivité de l'accord pour les salariés et son inefficacité en matière économique.

TOUS DANS L'ACTION

En faisant grève le 9 avril 2013 !

MANIFESTATION à LYON

10h30 : de la Manufacture des Tabacs à la Place Bellecour

RASSEMBLEMENT à Villefranche/Saône

17h : Place des Arts (devant la Sous-Préfecture)

Le gouvernement est en train de retranscrire dans la loi les aspects les plus nocifs de l'accord conclu le 11 janvier 2013 entre des syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CGC) et le patronat. Ainsi, il en reprend les dispositions les plus régressives :

- « les accords de maintien dans l'emploi » permettant de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser,
- les accords de « mobilité interne » autorisant l'employeur à licencier le salarié pour motif personnel, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France,
- le licenciement deviendrait une simple formalité.

De façon générale, l'information et l'intervention des représentants des salariés seraient enfermées dans des délais tellement courts que leur efficacité est menacée. Dans certains cas, l'expert n'aurait qu'une dizaine de jours pour rendre son rapport.

Un des objectifs de ce texte serait-il de faire taire les salariés confrontés à des suppressions d'emploi ?

Le projet de loi prévoit un barème applicable devant les conseils de prud'hommes ne tenant pas compte des véritables préjudices subis par les salariés et une amnistie patronale par la diminution de la prescription de 5 ans actuellement à 3 ans pour les rémunérations.

Concernant la création de « nouveaux droits » pour **les salariés, les incertitudes présentes dans l'accord subsistent. Ainsi, les salariés les plus précaires n'auraient toujours pas accès à la complémentaire santé. De même, rien n'est réglé sur le financement des droits rechargeables à l'assurance chômage,** le gouvernement se contentant de renvoyer son financement à de futures négociations, sans garantie aucune.

Le MEDEF est satisfait puisque toutes les mesures de reculs pour les salariés sont présentes dans le projet de loi.

La CGT vous appelle à vous réunir sur vos lieux de travail pour analyser le texte, débattre des propositions de la CGT et décider collectivement des actions à mener.

Le texte complet de l'accord et les propositions de la CGT sont disponibles sur le site www.cgt.fr.

Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat,
nous serons plus forts.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : ..... Prénom : .....

Entreprise : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Bulletin à remettre à un militant ou à renvoyer à : UD CGT du Rhône, 215 cours Lafayette, 69006 Lyon - Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - ud69@cgt.fr

la cgt Rhône

iov 69200®